



Número de Révision: 009.0

Date de sortie: 01/17/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE MR 5426 AE known as Maximum Strength Headliner Adhesive	Numéro IDH:	476035
Type de produit/utilisation recommandée:	Aérosol	numéro d'item	37312
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H318 - PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	1
IRRITATION CUTANEE	2
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Numéro IDH: 476035

Nom du produit: LOCTITE MR 5426 AE known as Maximum Strength Headliner Adhesive

Conseils de prudence

Prévention:	P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention:	P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Cyclohexane	110-82-7	10 - 30
acétone	67-64-1	10 - 30
gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	10 - 30
Solvant naphtha, petroleum, light aliph.	64742-89-8	5 - 10

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Cette matière présente un risque d'aspiration. Le risque possible d'aspiration doit être considéré par rapport à la toxicité orale possible lorsqu'il faut décider de forcer un vomissement ou non.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 49°C (120°F) peut entraîner l'éclatement du récipient.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. Garder le récipient fermé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage:

Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Cyclohexane	100 ppm TWA	300 ppm (1,050 mg/m3) PEL	Rien	Rien
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
gaz de pétrole liquéfiés	D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion (Asphyxiant simple.)	1,000 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Solvant naphtha, petroleum, light aliph.	(PEAU) 100 ppm TWA	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:

Aérosol, Liquide

Couleur:

Blanc

Odeur:

Solvant

Seuil de détection d'odeur:

Non disponible

Valeur pH:

Non applicable

Pression de vapeur:

Non disponible

Point / zone d'ébullition:

> 100 °F (> 37.8 °C)

Point/domaine de fusion:

Non disponible

Densité/Densité relative::

Non disponible

Densité de vapeur relative:

Non disponible

Point d'éclair:

Non applicable aux aérosols.

Flashback:

Ce produit n'exhibe aucun retour de flamme quand il est testé pour le prolongement de la flamme.

Flame projection:

> 91.44 cm (> 36inch)

Inflammable/Limites inférieures d'explosion:

1.8 %

Inflammable/Limites supérieures d'explosion:

9.5 %

Température d'auto-inflammation:

Non disponible

Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Supérieur à l'acétate de butyle, (Acétate de butyle = 1)
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	63.8 %
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. Hydrocarbures.
Produits incompatibles:	Des acides forts et des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut entraîner l'assèchement de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion:	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Cyclohexane	Oral LD50 (Rat) = 29,820 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,300 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 32,880 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5540 ppm
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l
gaz de pétrole liquéfiés	Rien
Solvant naphtha, pétroleum, light aliph.	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Cyclohexane	Irritant		Système nerveux central
acétone	Irritant		Système nerveux central
gaz de pétrole liquéfiés	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Poumon Peau
Solvant naphtha, pétroleum, light aliph.	Irritant		

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Cyclohexane	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non
Solvant naphtha, pétroleum, light aliph.	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Incinérer le liquide extrait du vidange des bombes aérosol selon les règlements de l'EPA et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien
Exceptions: (Pas plus de 500 ml), ID8000, Peut être considéré produit de consommation

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (Cyclohexane)
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien
Polluant marin: Cyclohexane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 2,3,8,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 01/17/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.